

DIDIER HAZEBROUCK

Commissaire aux Comptes & membre de la Compagnie Régionale de Douai

Expert-Comptable Inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Lille

Expert de Justice près de la Cour d'Appel de Douai

CONNEXION EMPLOI PLUS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale du 22 juin 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Didier Hazebrouck

Commissaire aux Comptes

91 rue nationale – 59000 Lille

CONNEXION EMPLOI PLUS

Association

rue Eugène Jacquet

59700 Marcq-en-Baroeul

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux membres de l'Association Connexion Emploi Plus,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CONNEXION EMPLOI PLUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.



OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note "Changements comptables" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 17 juin 2026 à Lille

Le commissaire aux comptes



Didier Hazebrouck

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets droits similaires				
Immo. incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage	3 174	2 891	283	895
Immo. corporelles en cours, avances et acomptes				
Legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immo. financières				7 800
ACTIF IMMOBILISE	3 174	2 891	283	8 695
STOCKS				
Stocks et en-cours				
CREANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	64 606		64 606	27 993
Charges constatées d'avance	8 526		8 526	13 777
DIVERS				
V.M.P.				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 702		1 702	4 222
ACTIF CIRCULANT	74 835		74 835	45 992
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	78 009	2 891	75 118	54 686

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 931	2 800
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	13 712	131
Situation nette (sous-total)	16 643	2 931
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL 1	16 643	2 931
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL 2		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL 3		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		22 600
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 289	7 715
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	28 126	21 424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 060	16
Produits constatés d'avance		
TOTAL 4	58 474	51 755
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	75 118	54 686

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation	257 939	224 737
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		3 421
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	13 713	
TOTAL I	271 652	228 158
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	52 719	52 960
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 179	1 790
Salaires	131 708	107 963
Cotisations sociales	78 424	78 640
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	611	682
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		1
TOTAL II	265 642	242 036
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	6 010	(13 878)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de V.M.P et d'instruments de Trésorerie.		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières amortissements, provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de V.M.P. et d'instruments de Trésorerie		
TOTAL IV		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II +III - IV)	6 010	(13 878)

Compte de résultat (suite) association

Déclaration au 31/12/2025

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		185
TOTAL V		185
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL VI		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		185
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	(13 824)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	271 652	228 343
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	257 940	228 212
EXCEDENT OU DEFICIT	13 712	131
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

Présentation de l'entité

Objet social

Contribuer au développement de l'emploi, favoriser l'insertion professionnelle et aussi le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées ou en situation de vulnérabilité sur le marché du travail,

Nature et périmètres des activités

Elle anime et gère toutes actions (y compris collectives) et met en œuvre les outils adaptés dans les domaines suivants :

- promotion
- mise en relation
- formation accompagnement de parcours professionnels
- insertion professionnelle
- adaptation des compétences

Moyen mis en œuvre

Partenariats entre entreprises et/ou organismes et en lien avec les collectivités territoriales, l'Education Nationale, l'Etat et l'Europe.

Connexion Emploi plus comprend 3 collaborateurs, loue 2 bureaux au sein du Campus Entreprises & Cités à Marcq-en-Barœul.

Note au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 13 712,41€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022. La première application obligatoire de ce dernier règlement est pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025.



Changements comptables

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1^{er} janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

Effectif

Répartition des effectifs par catégorie	
	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agent de maîtrise	1,81
Cadres et ingénieurs	1,00
Total	2,81

Faits caractéristiques et faits marquants

Néant

Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 813		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 813		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	7 800		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 800		
TOTAL GENERAL	11 613		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		639	3 174	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		639	3 174	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		7 800		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		7 800		
TOTAL GENERAL		8 439	3 174	



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 918	611	639	2 891
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 918	611	639	2 891
TOTAL GENERAL	2 918	611	639	2 891

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.
Fonds Cial
Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL				

Dotations et reprises d'exploitation

Dotations et reprises financières

Dotations et reprises exceptionnelles

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice



ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	7 702	7 702	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	56 234	56 234	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	671	671	
Charges constatées d'avance	8 526	8 526	
TOTAL GENERAL	73 133	73 133	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 289	4 289		
Personnel et comptes rattachés	11 647	11 647		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 215	16 215		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	264	264		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	26 020	26 020		
Autres dettes	40	40		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	58 474	58 474		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés



Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	FOURNISSEURS FNP	4 288,78	1 286,87	3 001,91
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		4 288,78	1 286,87	3 001,91
AUTRES DETTES				
46830000	CHARGES A PAYER	39,89		39,89
46860000	DIVERS CHARGES A PAYER		16,19	-16,19
TOTAL AUTRES DETTES		39,89	16,19	23,70
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	PROVISION CONGES A PAYER	11 646,86	9 697,15	1 949,71
43810000	TAXE APPRENTISSAGE (LIBERATOIRE)	116,76		116,76
43820000	PROV.CHGES SOC./ C.P	6 933,85	4 572,10	2 361,75
44812000	ETAT - CHARGES A PAYER	64,91		64,91
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		18 762,38	14 269,25	4 493,13
TOTAL CHARGES A PAYER		23 091,05	15 572,31	7 518,74



Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION				
48600000	CHARGES D'AVANCE	8 526,29	13 776,89	-5 250,60
TOTAL CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION		8 526,29	13 776,89	-5 250,60
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		8 526,29	13 776,89	-5 250,60

